

DECISION DU MAIRE N° 2024-001**AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE CORDEMAIS- LOT 3-2022-10**

Le Maire de la Commune de Cordemais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

Vu la décision N°2023-04 en date du 5 Mars 2023 portant attribution du marché de travaux de réhabilitation et extension de la mairie de Cordemais,

Vu la notification du marché en date du 13 Mars 2023, notamment pour le Lot 3 « Menuiseries Extérieures »,

Vu l'article L2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la décision n°2023-46 portant approbation de l'Avenant N°1,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires suite à des demandes du Maître d'ouvrage, et que ces modifications ne sont pas substantielles,

DECIDE :

Article 1 : DE RAPPELER que le marché initial de travaux du Lot 3 « Menuiseries Extérieures » a été attribué à la société ATLANTIQUE OUVERTURES -ZA des IV Nations -44360 VIGNEUX DE BRETAGNE, pour un montant de 26 690 € H.T. tel que mentionné sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Article 2 : DE RAPPELER L'APPROBATION de l'avenant N°1 pour le Lot « Menuiseries Extérieures », correspondant à certaines prestations faisant l'objet de travaux supplémentaires.

Montant du présent avenant : + **3 217.37 € H.T.**

Montant de base :	26 690.00 € H.T.	32 028.00 € T.T.C
Avenant(s) antérieur(s) :	- €	- €
Présent avenant :	3 217.37 €	3 860.84 € T.T.C
Montant global du marché :	29 907.37 €	35 888.84 € T.T.C

Article 3 : DE SIGNER et D'APPROUVER l'avenant N°2 pour le Lot « Menuiseries Extérieures », correspondant à certaines prestations faisant l'objet de travaux supplémentaires.

Montant du présent avenant : + **540.00 € H.T.**

Montant de base :	26 690.00 € H.T.	32 028.00 € T.T.C
Avenant(s) antérieur(s) :	3 217.37 €	3 860.84 €
Présent avenant :	540.00 €	648.00 € T.T.C
Montant global du marché :	30 447.37 €	36 536.84 € T.T.C

- % d'écart introduit par l'avenant : 14.08 % par rapport au marché initial.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes réglementaires et dont il sera rendu compte lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire,
Daniel GUILLÉ





**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENRÉES
ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE N° 2021-01**

Rapport de présentation – Avenant N° 2 du Lot 6

1 – Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CORDEMAIS
4 RUE DES QUATRE VENTS
44360 CORDEMAIS

2 – Identification du titulaire du marché du lot concerné par un avenant

PRO A PRO

Adresse : **Rue Jean-Baptiste Godin 35590 SAINT-GILLES**

Siret : 739 201 556 00043

6	Produits secs et épicerie
---	---------------------------

3 – Objet du marché

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le Restaurant Scolaire Les Hélianthes de Cordemais.

Les prestations sont réparties en 9 lots :

1	Produits surgelés
2	Produits de boucherie
3	Produits de charcuterie
4	Fruits et légumes frais
5	Produits laitiers
6	Produits secs et épicerie
7	Entrées, plats et desserts élaborés
8	Fruits et légumes frais et surgelés issus de l'agriculture biologique et de proximité
9	Viande, épicerie, produits laitiers issus de l'agriculture biologique et de proximité

Visé électroniquement
Par Frank RICHARD
Le 20/12/2023 à 19h47
Via www.e-parapheurs.com

4 – Economie du marché

- Marché N°2021-01
- Appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.
- Instance d'attribution du marché public : CAO du 24/03/2021
- Date de notification : 09/04/2021
- Durée du marché : 48 mois
- Code CPV Principal : 15896000-5 /15131120-2/ 15500000-3/ 15894300-4/ 15800000-6 / 15300000-1
- Montant initial du marché par lot :

► Lot 6 « Produits secs et épicerie » - Montant estimatif maximum annuel du marché initial :

42 540.54 € H.T / an

5 – Modifications apportées par :

-l'Avenant N°1 pour le lot 6

Au vu du contexte exceptionnel lié aux travaux de réhabilitation et d'extension du Restaurant Scolaire « les Hélianthes », il s'avère nécessaire d'apporter des modifications à certains lots du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires, notamment le lot 6 « Produits secs et épicerie ».

En effet, durant la période de travaux qui débutera courant Janvier 2024, les repas seront confectionnés dans l'une des salles de l'hippodrome de Cordemais, qui ne possède pas les mêmes équipements que le restaurant scolaire.

Aussi, certains produits ne pouvant être utilisés, ils seront substitués par d'autres afin de garantir la confection des repas.

Il convient par conséquent de rajouter des produits au Bordereau des Prix Unitaires actuel.

A noter que les travaux du Restaurant Scolaire Les Hélianthes doivent être réceptionnés sauf aléas de chantier pour la rentrée de Septembre 2024.

-l'Avenant N°2 pour le lot 6

Les opérateurs de la restauration collective doivent depuis plusieurs mois, faire face à une flambée des prix des matières premières, des matériaux, emballages, transports et des énergies. Cette dernière engendre une augmentation des prix des denrées et nécessite un avenant au marché initial malgré les révisions.

L'augmentation des prix sur le lot N° 6 est de **9.41 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 4 003.06 € H.T

Nouveau montant lié à l'Avenant N°2 : 46 543.60 € HT au 19/04/2024

LOT 6
Montant Hors TVA : 42 540.54 € HT + 4 003.06 € HT
Montant H.T : 46 543.60 €
TVA (5.5 %) : 2 559.90 €
Montant TTC : 49 103.50 €

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 20/12/2023 à 19h47
Via www.e-parapheurs.com

8 – Procédure de conclusion des avenants

- Date d'avis de la Commission d'Appel d'Offres : 15/12/2023
- Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur : 15/12/2023
- Notification au titulaire prévue par voie électronique :

NON

OUI

9- Signature du Pouvoir Adjudicateur

Le Maire de la commune de Cordemais est autorisé à signer le marché conformément à la délibération N°2020-27 du 25 Mai 2020, donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics.

A CORDEMAIS,

Le Maire,
Daniel GUILLÉ



Daniel GUILLE
Le 21/12/2023 à 17h00

Christophe STIEVENARD
Le 21/12/2023 à 06h28

Le Maire,

Daniel GUILLÉ

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 20/12/2023 à 19h47
Via www.e-parapheurs.com